

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 3 avril 2024**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 14  
Membre ayant donné procuration : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 15 (14 présents + 1 procuration)  
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le trois avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h06.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé), M. STEICHEN Christian et M. FOSSO Antoine (il a suppléé M. ANTOINE Marc)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

**Était absent (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

Publié(e) le - 8 AVR, 2024

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général



Laurent GADEYNE

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE : M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurene

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS : M. HASSAN Fadi

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**N° 2024-10**

**Objet : Budget Primitif 2024**

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 20 mars 2024, le budget primitif 2024 tel que présenté, montre :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement se montent à **18 963 099,78** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets, à la contribution exceptionnelle et à l'affectation du résultat 2023.
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de **1 512 216,90** euros pour l'achat de terrains, de l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, ainsi que la poursuite de l'étude de faisabilité pour la construction d'une usine de méthanisation.
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant de l'autofinancement, du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Commission consultée : commission finances.

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif pour l'exercice 2024 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**VOTE** le budget général pour l'exercice 2024 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	<b>18 963 099,78 €</b>
- la section d'investissement à	<b>1 512 216,90 €</b>

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 AVR. 2024



Le Président,

Michel PAQUET